

Procès-verbal réunion Comité Directeur Ligue Bourgogne Franche-Comté Baseball, Softball et Cricket



Les membres du Comité Directeur de l'association Ligue Bourgogne Franche-Comté de Baseball, Softball et Cricket se sont réunis à :

**Au domicile de Mr Racine Hugo
1 Quai François Galliot
21000 DIJON
Le 7 juillet 2018
Début de séance à 10h00**

La réunion était présidée par **Rémy STRAMANDINO**, Président de la Ligue.

Présents : Julien FRESLON (Vice-président), Hugo RACINE (Trésorier), Arnaud PRÉGERMAIN (Secrétaire), Rodolphe MAIRE, Blandine HOUPIN, Émilie STRAMANDINO GIRAUDO , Frédéric BERTIN, Laurent MINEO, Fabien RIOU .

Absents : Julien GAXATE, Aurélien DEFAUSSE, Romaric DIÈTRE, Florian BRICHETEAU, Adrien DESHORMIÈRE

Ordre du jour :

- Situation des clubs
- Demande de rupture d'entente entre Baudrières Saint Germain du Plain et Châlon sur Saône
- Validation des championnats
- Retour sur les journées féminines et questionnaire
- Planification des activités du deuxième semestre
- Planification des formations
- Communication
- Divers

1/ SITUATION DES CLUBS

DIJON :

Geoffrey DURAND démissionne du poste de président, Adrien DESHORMIERE assure l'intérim. La situation semble difficile et le devenir du club est incertain ce qui pourrait provoquer la perte du terrain de baseball.

BESANCON :

Le club accuse la perte de son terrain à partir de juin 2019. La seule proposition qui leur a été faite pour l'instant, est un terrain où seule la pratique du softball pourra être jouée.

NEVERS :

Suite à la proximité des habitations, des balles tombent sur les toitures et provoquent des problèmes de voisinages et de sécurité. Cela risque de mettre en péril la pratique à partir d'une certaine catégorie d'âge pour 2019.

AUXERRE :

Le club change de président, il est toujours à la recherche d'un lieu de pratique.

DOLE :

Le club est à la recherche d'un terrain.

BAUDRIERE SAINT GERMAIN DU PLAIN :

Le Club a inauguré son lieu de pratique lors de cette saison 2018/2019 et développe ses différentes catégories.

CHALON SUR SAONE :

Dispose d'un potentiel certain au niveau structure matériel mais se trouve en perte de vitesse quand au recrutement et donc des activités, notamment dans les catégories jeunes.

MONTBELIARD :

Le club est à la recherche d'un terrain

CONCLUSION :

Les saisons à venir risquent d'être compliquées au vu des complications dans les clubs et pertes de lieu de pratique.

Rodolphe Maire est chargé de rédiger un document reprenant les conditions d'ententes au sein de la ligue.

Les clubs agissent trop seuls, il faut une représentation ligue lors des Assemblées Générales des clubs. Pour cela les membres présents du Comité Directeur de la Ligue se sont répartis les clubs comme suit :

Auxerre : Laurent, Julien **Chalon** : Aurelien, Arnaud **Montbéliard** : Rodolphe, Fred
baudrières : Julien Rémy **Besancon** : Rémy, Blandine Emilie **Dijon** : Remy Adrien Fabien
Fenay : Fabien Hugo **Dole** : Rémy Blandine Romaric **Nevers** : Julien Laurent Arnaud

2/ Demande de rupture d'entente entre Baudrières Saint Germain du Plain et Châlon sur Saône

Demande :

Le club de Baudrières Saint Germain du Plain, présidé par Mickael Simonet (ancien joueur de Chalon), fait appel à la Ligue afin de demander la rupture de la convention d'entente passée avec le club de Chalon sur Saône, présidé par Aurélien Desfosse.

Contexte :

La convention avait été établie il y a 8 ans, le club de Baudrières étant en création et le club de chalon en perte de vitesse, les deux clubs décident de faire appel directement à la Fédération Française de Baseball afin d'établir cette convention.

La fédération accepte et conseille aux deux entités de procéder au « farm system », un club forme les jeunes ce qui permet d'alimenter le second en joueur catégorie sénior.

Dés lors, le club de Chalon met à disposition sa catégorie jeune ce qui permet au club de Baudrières de démarrer la pratique du baseball au sein de leur structure.

A ce jour, Mickael Simonet, président du club de Baudrières, souhaite rompre cette convention dans le but de créer sa propre section senior suite au recrutement effectué ces derniers mois.

Le club de Chalon ne dispose plus de section jeune, seulement d'une section sénior.

Le président de la Ligue, Rémy Stramandino, a contacté les deux présidents pour avoir chaque version de la situation, pour l'heure seul M.Simonet a répondu.

Avis de la Ligue :

Il paraît difficile de concevoir la fin de cette entente actuellement, si le club de Baudrières est en pleine essor, le club de Chalon se trouve dépourvu de jeune et risque de voir son activité en subir les conséquences dans les mois, années à venir.

Si cette entente devait être rompu, le club de Chalon devrait également faire face à une perte de 50 % de son effectif senior qui partirait à Baudrières.

La Ligue s'oriente vers une prolongation de cette entente afin de permettre au club de Chalon de redémarrer son activité.

La Ligue ne donnera pas les droits sportifs au club de Baudrières.

La Ligue suggère au club de Chalon d'envisager l'embauche d'une personne qui aurait pour mission de recruter et apporter de l'activité au sein son association.

Le club de Chalon dispose de ressources, matériels et financières, pour faire vivre l'activité baseball au sein de sa commune. Si le club de Baudrières développe son activité et notamment senior comme

il a été dit, il doit être possible de trouver un compromis en prolongeant cette entente et permettre au deux clubs de trouver une stabilité de fonctionnement sur les deux saisons à venir.

La ligue souhaite procéder à une médiation avec les clubs et la fédération.

3/ Validation des championnats

CHAMPIONNAT RÉGIONAL 1

- 14 matchs pour Fénay Dijon
- 15 matchs pour Montbéliard Besançon Dole

Il est constaté :

- 1 forfait non déplacé pour l'entente Montbéliard/Besançon/Dole
- 1 forfait sportif pour l'entente Fénay/Dijon (par Dijon)
- 1 forfait sportif pour l'entente Dole/Besançon (par Dole)
- 1 forfait pour manque d'arbitrage (Dole)

CHAMPIONNAT RÉGIONAL 15U

- 12 matchs de saison régulière sur 4 journées ont été effectués sur la saison 2017/2018
- 1 plateau finale à 4 équipes et 2 matchs supplémentaires par équipe ont été joués

il est constaté :

- 2 forfaits sportifs (une journée) Nevers/Bourges

SANCTIONS ET FORFAITS :

- Forfait arbitre : 48€ pour Dole et Besançon
- Forfait scoreur : 48€ €
- Forfait sportif : encaissement de la caution de 100€ au 1er forfait, déclassement de l'équipe à la deuxième journée forfait.

Règlement avant 15 septembre 2018, majoration au taux légal.

DROITS SPORTIFS ACCORDÉS :

Fénay : droits sportifs pour la N2
Nevers Bourges : droits sportifs Championnat de France

4/ Retour sur les journées féminines et questionnaire

En termes d'encadrement sur place les journées softball se sont bien passées. Malheureusement il est à déplorer le manque d'investissement en amont point de vue communication et préparation.

Suite au formulaire envoyé aux adhérentes concernant la mise en place d'un Championnat Softball, les résultats sont les suivants :

18 réponses sur 39 licenciés.

Participation à moins de 50% de l'effectif total.

Le résultat ne laisse pas envisager la mise en place d'un championnat pour cette catégorie ce qui laisse envisager des difficultés à développer la pratique féminine.

Il est proposé :

- De participer à des tournois mixte fastpich.
- De composer une sélection régionale féminine pour le championnat de France Softball qui commence début mars . Budget, encadrement, inscription, ressources humaines sont à étudier.

Blandine se propose de rédiger et faire suivre un mail au sujet de l'équipe féminine. Il faudra toutefois attendre de savoir si nous avons le budget. Il est impératif de ne pas oublier d'informer les licenciées des frais qui restent à leur charge.

5/ Planification des activités du deuxième semestre

- Organiser un tournoi régional soft masculin les 6/7 octobre 2018 (Organisation buvette)
- Organiser le Championnat jeune sur des week-ends, sur 3 ou 4 dates.
- Participer et organiser des Tournois mixte :
 - l'Halloween Contest les 27/28 octobre à Nevers
 - Tournoi autour de Noël les 15/16 Décembre à ????
 - Tournoi autour de mardi gras les 9/10 mars à ????

Pour les deux tournois, Noël et mardi gras, le pôle sportif se charge de lancer un appel à candidature.

Championnat toute catégorie, rendre obligatoire la réunion de préparation des encadrants ou arbitres avant compétitions. 1er ou 2 décembre, documents d'entente, rappel des règlements. Ouvert à tous !!!!

Une date butoir doit être fixée pour le retour des formulaires d'ententes et règlements de championnat sachant que ce doit être transmis avant le 15 décembre à la fédération.

6/ Planification des formations

Encadrement :

Il est nécessaire d'avoir des personnes titulaires du DFA au sein de la ligue.

La formation est à planifier sur les 17/18 novembre 2018 à Dijon.

Il est proposé de faire des réunions techniques

Arbitrage :

Passerelle softball et remise à niveau softball des AD pour passer AF1 pour permettre de postuler à l'AR.

Fabien Riou voit pour programmer deux dates de formations.

Scorage :

Monter des actions de formation interne pour harmoniser et développer les compétences, des actuels scoreurs.

Rémy Stramandino voit pour contacter Jonathan GUIGNIET du club de Fény.

7/ communication

La Ligue ne dispose d'aucun visuel sur les terrains permettant de mettre en avant sa présence ou participation. Julien Freslon propose de se doter d'un drapeau à l'effigie de la ligue et d'un tee-shirt pour chacun des membres du Comité Directeur.

8/ Divers

La prochaine réunion du Comité Directeur Ligue Bourgogne Franche Comté aura lieu le,

20 octobre 2018

Personnes ne demandant plus la parole, le président, Rémy Stramandino, remercie l'assemblée et déclare la séance close.

Fin de séance à 14h00

Le secrétaire :

A handwritten signature in black ink that reads "régermain". The signature is written in a cursive style with a long horizontal stroke at the bottom.

Le Président :

A handwritten signature in black ink over a circular logo. The logo contains the text "LBFC" and "BSC" above a stylized figure of a person in a dynamic pose, possibly a cyclist or runner, with a fleur-de-lis symbol below. The signature is written in a cursive style.